

Droit communautaire et constitution française

Par **Chris_hxc**, le **17/03/2009** à **16:20**

Voilà j'ai quelques difficultés avec un sujet de dissert en L1 qui est "L'articulation du droit communautaire avec la constitution française"

J'ai donc comme problématique :

L'adaptation et les rapports de force entre le droit communautaire et le droit constitutionnel français

1) Le processus d'adaptation de la constitution française au droit communautaire

A / Les transferts de compétences

B / Les transferts de souveraineté

2) La primauté du droit communautaire prend progressivement le pas sur celle du droit constitutionnel national

A / D'une tradition constitutionnelle inadaptée ...

B / ...à la consécration du droit communautaire

Les champs d'application de ce sujet étant assez complexes pour un jeune juriste comme moi, je me permet de solliciter votre aide image not found or type unknown

Merci d'avance image not found or type unknown

Par **kaptainkarott**, le **18/03/2009** à **19:59**

je dirais sur un plan chronologique :

temps 1 : arrêt IVG droit international

temps 2 Maastricht création titre Union européenne, et interprétation du conseil const à l'occasion du Traité de Lisbonne avec le droit communautaire est un ordre juridique intégré à

la constitution.

l'idée c ça au départ droit de l'UNion = droit international

aujourd'hui c droit interne

Par **nicomando**, le **19/03/2009** à **19:18**

ce sujet et d'autant plus complexe à traiter que le plan dépend de la matière dans laquelle il t'as été donné.

Est ce que cette dissert t udoit la faire en constit ou en communautaire ?

Par **Chris_hxc**, le **19/03/2009** à **19:48**

En introduction au système de l'union européenne plus précisément

Par **kaptainkarott**, le **20/03/2009** à **09:09**

[quote="Chris_hxc":2tc5j0j8]En introduction au système de l'union européenne plus précisément[/quote:2tc5j0j8]

tu as jetté un oeil à la jurisprudence de la cour de justice des communauté (le vrai juge suprême si on fait un peu de provoc gratuite avec les internistes)

cjce costa / enel de 64

cjce international handelgesellschaft 70

plus protocole additionnel sur T lisbonne sur la primauté du droit de l'Union.